



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 09 JUILLET 2026

Le 09 juillet 2026, à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 03 juillet 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-21

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ACQUISITION D'UN INSTRUMENTARIUM POUR LES DISPOSITIFS D'EAC ET DES CLASSES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 21

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : Mme Christine FLORENT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

Procurations :

BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à Mme Martine CALAS
GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260709-B-2026-21-DE Date de télétransmission : 16/07/2026 Date de réception préfecture : 16/07/2026 Page 1 sur 4
--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n° CC2026-40 du 16 avril 2026 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Considérant, que dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon développe depuis plusieurs années des actions d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, précisément les dispositifs d'orchestres à l'école (OAE) qui concernent aujourd'hui 60 écoliers répartis de la façon suivante :

- 30 enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 bénéficient d'un dispositif OAE à l'école Saint-Exupéry à Apt ;
- 30 enfants des classes de CM1 et CM2 bénéficient également d'un dispositif d'OAE à l'école Bosco à Apt,

Considérant, que devant le succès de ces actions pédagogiques innovantes, l'équipe du Conservatoire de musique souhaite enrichir ses orchestres avec de nouvelles disciplines instrumentales et ainsi proposer des dispositifs plus riches musicalement et aussi d'un point de vue pédagogique comme :

- Un pupitre de trombone et un pupitre de trompette pour l'OAE B612 à l'Ecole Saint Exupéry à Apt ;
- Un pupitre de flûtes traversières pour l'OAE Koutoufla à l'Ecole Henri Bosco à Apt ;
- Renforcer le pupitre de percussions lors de représentations scéniques avec l'acquisition d'une batterie que ces 2 orchestres se partageraient.

Cela permettra également de prolonger cette première expérience musicale dans de bonnes conditions d'apprentissage et avec un ouverture culturelle variée.

Considérant, que pour ce faire, le Conservatoire de musique souhaite faire l'acquisition pour 2026 de 2 cornets avec sourdines, 2 trombones avec sourdines, d'une batterie, et de 4 flûtes traversières,

Considérant, que ces instruments seront mis à la disposition des élèves de ces orchestres à l'école,

Considérant, qu'au regard des enjeux que représentent aujourd'hui l'accès aux droits culturels des jeunes, le Conservatoire de musique et son équipe se mobilisent pour répondre localement aux besoins des familles les plus fragilisées et facilitent l'accès de leurs enfants à une éducation musicale de qualité tout au long de leur scolarité,

Considérant, le coût total de ces instruments estimé à 3 638,33 € HT, soit 4 366 € TTC,

Considérant, par ailleurs, la nécessité d'équiper la salle d'orchestre du Conservatoire de musique d'un piano de qualité, ce qui n'est pas le cas actuellement, le piano ne tient pas l'accord. Or cet instrument est sollicité pour la majorité des ensembles du Conservatoire de musique, les cours d'éveil, les chorales, la formation musicale...,

Considérant, le coût de ce piano droit d'occasion de 3 250 € HT, soit 3 900 € TTC,

Considérant, que le Conservatoire de musique enrichit son offre pédagogique et proposera à la rentrée scolaire 2026/2027 des cours individuels et collectifs de hautbois, instrument non enseigné jusqu'alors dans cet établissement,

Considérant, la nécessité pour le Conservatoire de musique d'acquérir un hautbois pour permettre à l'enseignante d'enseigner cet instrument dans de bonnes conditions et permettre aux élèves de se familiariser avec ce nouvel instrument,

Considérant, le coût de ce hautbois d'occasion de 1 000 €,

Considérant, que ces investissements peuvent être subventionnés à hauteur de 60% du montant HT par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de son soutien à l'acquisition d'instruments de musique : instrumentarium,

Considérant, que dans le cadre de ce dispositif, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte ainsi son concours à un enseignement artistique de qualité, garantit une équité territoriale et encourage les projets collectifs,

Le président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver cet investissement et solliciter la demande de subvention correspondante, selon le plan de financement exposé ci-dessous.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la réalisation de cette opération d'achat d'un parc d'instruments pour le Conservatoire de musique Pays d'Apt Luberon, comme exposé ci-dessus, pour un montant total de 7 888,33 € HT,

Approuve, le plan de financement prévisionnel pour l'achat d'un instrumentarium du Conservatoire de musique suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Achat d'un instrumentarium pour le Conservatoire de musique	Achat d'instruments pour les orchestres à l'école : 3 638,33 €	Région Sud Provence Alpes Côte d'azur (60%)	4 733 €
	Achat d'un piano droit d'occasion : 3 250 € Achat d'un hautbois d'occasion : 1 000 €	Autofinancement CCPAL (40%)	3 155,33
TOTAL € 7 888,33		TOTAL	7 888,33 €

Sollicite, les aides financières de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, à hauteur de 60% du montant total HT, soit 4 733 €,

Précise, que le budget nécessaire est inscrit au budget principal 2026 investissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le président à signer le dossier de subvention correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 22/07/2026